

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113\_09

## Convention de plantations avec le Département de la Vendée

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Franck SAVARY, Adjoint en charge des Parcs et espaces verts au sein de la commission Espaces publics et moyens techniques.

Ce dernier informe l'assemblée d'une proposition de convention entre la ville de Montaignu-Vendée et le Département de la Vendée, autorisant ce dernier à intervenir sur les propriétés de la collectivité pour la réalisation de plantations d'arbres dans le cadre de l'action « planter 600 000 arbres ».

L'intervention du Département porte sur la réalisation des plantations, leur entretien pendant au maximum deux ans à compter de leur réalisation et le transfert de leur propriété à la collectivité. Cette intervention revêt le caractère d'une subvention en

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113\_09-DE

SLO

nature. Les plantations d'arbres et leur entretien seront pris en charge directement par le Département.

Les dépenses concerneront :

- L'accompagnement technique du projet par le technicien du Département ;
- L'achat des végétaux ;
- L'achat des matériaux relatifs à la plantation (paillage biodégradable, protection anti-gibier biodégradable et tuteurage) ;
- Les travaux de préparation du terrain ;
- Les travaux de plantation ;
- La préparation ou la fourniture de paillage biodégradable ;
- La pose du paillage biodégradable, des protections biodégradables et du tuteurage ;
- L'entretien pendant les deux premières années ;
- La remise de conseils pour la gestion des plantations.

Le bénéficiaire s'engage à conserver et conduire les plantations réalisées pendant un délai de 20 ans. L'entretien de la plantation devra se faire sans aucun traitement phytosanitaire. Les espaces enherbés entre les alignements d'arbres et de haies seront broyés et non traités chimiquement.

Vu le projet de convention entre la ville de Montaigu-Vendée et le Département de la Vendée autorisant le Département à intervenir sur les propriétés de la commune pour la réalisation de plantations d'arbres ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE DE REpondre favorablement à cet appel à projet, pour permettre la plantation d'un boisement sur les parcelles cadastrées 224ZC0015 et AB0009.
- APPROUVE le contenu de la convention, telle qu'annexée, entre la ville de Montaigu-Vendée et le Département autorisant ce dernier à intervenir sur les propriétés communales pour la réalisation de plantations d'arbres,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 21/11/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113\_12

**Convention SyDEV n°2024.EXT.0302 – Extension de réseaux électriques – Le Bordage Caillé, La Guyonnière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de desserte en énergie électrique liés à l'extension de réseau au Bordage Caillé, sur la commune déléguée de La Guyonnière.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 8 480.00 €, qui se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

S'LO

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113\_12-DE

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques Basse Tension</b>					
Réseaux	14 133.00	16 960.00	14 133.00	60.00 %	8 480.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>8 480.00</b>

Vu la convention SyDEV n°2024.EXT.0302 concernant des travaux de desserte en énergie électrique liés à l'extension de réseau au Bordage Caillé, sur la commune déléguée de La Guyonnière,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de La Guyonnière en date du 5 novembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.EXT.0302 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de desserte en énergie électrique liés à l'extension de réseau au Bordage Caillé, commune déléguée La Guyonnière – 85600 Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 8 480.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 21/11/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Était absent excusé (1) : Antoine CHEREAU

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113\_13

**Convention SyDEV n°2024.ECL.0465 – Travaux neufs d'éclairage –  
Rue Neuve, Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux neufs d'éclairage public rue Neuve sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 2 787.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit

:

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

SLO

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113\_13-DE

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	3 981.00	4 777.00	3 981.00	70.00 %	2 787.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>2 787.00</b>

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0465 concernant des travaux neufs d'éclairage public rue Neuve sur la commune déléguée de Montaigu,  
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 5 novembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0465 annexée à la présente délibération, concernant des travaux neufs d'éclairage public rue Neuve, commune déléguée Montaigu – 85600 Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 2 787.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 21/11/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*